

Ecrit par le 4 juillet 2024

Economie d'énergie : la municipalité de Carpentras montre l'exemple



Dans un souci d'économie et d'écologie, la Ville de Carpentras va procéder à l'extinction des illuminations de ses monuments. La mesure sera effective, dès 21h, à partir du 1er octobre prochain.

Elle concerne les sites suivants :

- cathédrale saint-Siffrein
- hôtel de Ville
- hôtel-Dieu
- monument de la victoire
- chapelle Notre-Dame-de-Santé
- chapelle du collège
- office du tourisme
- la charité
- la porte d'Orange

Ecrit par le 4 juillet 2024

- le rempart de la rue porte de Monteux

« Les grandes villes françaises sont déjà montées au créneau énergétique, explique la commune. Ces derniers jours, les mairies de Paris, Marseille ou encore Lille ont annoncé leurs mesures pour réaliser des économies d'énergie, pressées par l'explosion des prix et l'urgence climatique. Quasiment partout, l'extinction des monuments municipaux pendant la nuit a été l'option privilégiée. Nous voulons montrer, avec cette décision et d'autres qui la suivront, la sobriété énergétique dont nous devons faire preuve. »